

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/12/2025

Référence
2025-70

Objet de la délibération
E-primo : convention d'adhésion au groupement de commandes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

Date de la convocation
01/12/2025

Date d'affichage
03/12/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 18/12/2025

Et

Publication ou notification du :  
18/12/2025

L'an 2025 et le 11 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire.

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : CHAMPION Jean-François, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. FAYOLLE Stéphane à M. DEMANGELLE Laurent

Excusé(s) : Mme GRIGNÉ Valérie, M. BLOT Mickaël

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BRETON Patricia

**Objet** : E-primo : convention d'adhésion au groupement de commandes

Depuis 2013, l'académie de Nantes a impulsé le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles. Le projet e-primo est un moyen entre l'école et les familles d'entretenir un lien pour assurer la continuité pédagogique. C'est un outil pour apprendre, communiquer et collaborer. Les familles peuvent suivre la vie de l'école, recevoir des informations fiables et échanger avec l'équipe enseignante.

La collectivité adhère à ce programme depuis plusieurs années. Le marché actuel 2022-2026 arrive à son terme fin juillet 2026. Afin de pouvoir renouveler notre adhésion, il convient de la retourner avant le 24 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter d'adhérer au groupement de commande 2026-2030
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention pour une durée de 48 mois.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 18/12/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20251211-2025-70-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025  
Publication : 18/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

